

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 2,
Mai 2026**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEFA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
SANOGO Tiantio épouse BAMBANA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Anglais

1. **Urban transformation and gentrification in America in Upton Sinclair's
the jungle and Zadie Smith's white teeth**
Didier KOMBIENI..... 1-17
2. **Power and Authority in Discourse: An analysis of pragmatic
strategies in Dan Fullani's one man, two votes**
Marius Eder BROU..... 18-33
3. **Investigating Contemporary History of US Interventions
in Venezuela and Current Developments**
SY Mamadou Malal..... 33-53
4. **In-between two worlds: struggling for a new cultural identity
in Buchi Emecheta's The new tribe**
Koffi Gérard KOUADIO..... 54-67
5. **Resilience and Survival in Ernest J. Gaines'
The Autobiography of Miss Jane Pittman (1971)**
Mariame WANE LY & Abdoulaye NDIAYE..... 68-79

Etudes hispaniques

6. **Poética de la metamorfosis: el neobarroco como nuevo realismo
en esa puta tan distinguida de Juan Marsé**
Oumar MANGANE..... 80-94
7. **La Iglesia y la emancipación ilustrada: una lectura crítica del proyecto
colonial latinoamericano desde El papel quemado de Jaime Díaz Rozzotto**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 95-108

Lettres Modernes

8. **Émile Zola et Calixthe Beyala, une écriture inclusive :
vers l'émergence féminine**
Elise ABENG ZE..... 109-128
9. **Didactique du français langue seconde : quel encadrement pédagogique
pour un développement professionnel efficient des enseignants ?**
Arnaud OUÉDRAOGO..... 129-145
10. **L'occupation abusive des terres dans Raga et le rêve mexicain de Jean-Marie
Gustave LE CLÉZIO, une violation du droit
à la propriété**
Yaya KONÉ..... 146-159
11. **Travailler le sacré. Polar africain et capitalisme de l'occulte
chez Konaté et Ndione**
Taoussi Taoukamla BICHARA..... 160-175

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 12. Imaginaire littéraire et développement durable : une analyse de
La danse du vilain de Fiston Mwanza Mujila**
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-189
- 13. La transparence esthétique dans les romans d'Octave Mirbeau :
entre expressionnisme et subversion romanesque**
DZENE EDZEGUE Joseph Bénard..... 190-201
- 14. Culture matérielle et culture immatérielle dans l'organisation
des funérailles moose du village de Yaké**
SARE Honorine & SAOUADOGO Sidibéouéndin..... 202-214

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Communication des organisations féministes sénégalaises et
industries culturelles : la provocation comme stratégie de visibilité**
Alioune Badara GUEYE & Ngagne FALL..... 215-227
- 16. Supports de sensibilisation des maladies cardiovasculaires
en Côte d'Ivoire : un regard sociolinguistique**
Ahi Yao Guillaume, Kouadio Amah Victoire & Konan Kouacou Fabrice..... 228-242
- 17. Médias numériques et propagande contre le 4ème mandat
lors de l'élection présidentielle ivoirienne de 2025**
Koffi Nestor N'DRI..... 243-259
- 18. Communication et musique urbaine ivoirienne : influence,
recomposition des valeurs et dynamiques d'appropriation des jeunes**
Boni Hyacinthe KPANGBA..... 260-276

Patrimoine, art, culture et cinéma

- 19. La "Maison des artistes" de Grand-Bassam : sociographie d'un lieu de
création et de diffusion de la peinture contemporaine en Côte d'Ivoire**
Krou Eugène ASSOUMOU..... 277-291
- 20. Le langage indicible dans l'art des cordes tissées de Christian Lattier**
Yoro Emmanuel GUEYE..... 292-307
- 21. Modélisation du féminisme dans le cinéma documentaire :
la femme porte l'Afrique d'Idriss Diabaté**
Nangnintaha Estelle KONÉ & André Banhouman KAMATE..... 308-321

Informatique

- 22. Transition numérique et gestion des productions scientifiques :
état des lieux, contraintes et recommandations**
Aminata Nadège SAKO Epse BAYOKO & Abou Bakary BAYOKO..... 322-333

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Civilisations**

- 23. La piraterie dans les provinces anatoliennes à l'époque hellénistique**
Ibrahima DIAMANKA..... 334-347

Archéologie

- 24. Savoir-faire ceramique du nord et du sud de la Côte d'Ivoire :
cas des zones de Tengrela et d'Anyama**
Tiantio SANOGO épse BAMBA & Affoua Eugénie KOUAME..... 348-360

Histoire

- 25. Le Zhégié de Dassa : fonctionnement d'une juridiction traditionnelle
et enjeux de sa valorisation patrimoniale (Burkina Faso, Nando)**
Boukary DABAL & Désiré BATIENO..... 361-372
- 26. La politique étatique de la protection de l'environnement minier
en Côte d'Ivoire (2000-2024)**
SIDIBE Nohan & NDIA YE El Hadji Amadou Ba..... 373-389
- 27. Gouvernance coloniale et marginalisation socio-spatiale
dans la ville de Daloa : 1920 -1956**
Blé Angélin LAGO 390-401
- 28. La diplomatie publique sud-coréenne en Côte d'Ivoire (2011-2021)**
Yao Serge-Rodrigue AHI..... 402-418
- 29. Administration coloniale et transformations économiques
en Côte d'Ivoire de 1908 à 1960**
N'Goran Alphonse BROU..... 419-433
- 30. L'identité natchaba du XVI^e au début XX^e siècle**
Sougla YATOUTI & Ilaboti DIPO 434-450
- 31. Migration et installation des Noumou (Danlèssôgô)
chez les Koulango de Nassian (XVIII^e - XX^e siècle)**
Koffi Alain KOUASSI..... 451-463
- 32. Acteurs et organisation de la commercialisation du cacao
dans la région de l'Indénié (1920-1970)**
Alfred Brondon Esso AKESSÉ & Antoine Koffi GOLÉ 464-485
- 33. Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle
de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire)
de 1965 à 2014**
Valy YEO..... 486-503
- 34. Système de santé colonial et construction du chemin de fer
en Côte d'Ivoire (1904-1931)**
Chidjé Mireille Léontine AKRE, Blé Angélin LAGO &
Ange Barnabé ADOFFI..... 504-518

- 35. La commémoration tournante du 11 décembre au Burkina Faso 2008 -2020 : dynamique d'urbanisation et enjeux sanitaires dans les villes de Manga et de Tenkodogo**
Moussa ZABSONRE & Inoussa YELBI..... 419-534
- 36. La pénétration coloniale française dans le pays bhété de Soubré, 1897-1910**
Huberson Bahi POAMÉ & Mamadou BAMBA..... 435-546

Géographie

- 37. Infrastructure hydraulique, fragmentation des parcours pastoraux et vulnérabilités du pastoralisme à Diama dans le Delta du fleuve Sénégal**
Ramata Ndianor, Aliou Ndao, Tamsir Mbaye & Cheikh Samba Wade 547-564
- 38. Electrification et développement socio-économique dans le village de Dialakorobougou, commune de Mountougoula au Mali**
Idrissa Amadou TRAORE & Idrissa Issa CISSE..... 565-578
- 39. Perception des populations sur les impacts socio-économiques et écologiques des ouvrages antiérosifs dans la zone girafe de Kouré au Niger**
ISSAKA ATTININE Abdoul Nasser & ILBOUDO Dieudonné..... 579-595
- 40. Les intermédiaires fonciers dans la ville de Kolda (Sénégal) : entre opportunités et contraintes**
Yaya DIALLO & Oumar SY..... 596-609
- 41. De l'agrovillage à la ville secondaire en recomposition : dynamiques économiques, pressions foncières et transition urbaine à Bonoua (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)**
Jean Baptiste ESSAN & ALOKO N'Guessan Jérôme..... 610-629
- 42. Santé reproductive en milieu rural et dispositifs du SWEDD : lecture territoriale à San-Pedro**
Oulai Munné-Prisca YOH Épouse TIA & Koua Ange Donatien BROU..... 630-645
- 43. Les territorialités dans l'espace périurbain dakarois : cas de Diass et Sindia**
Seybatou THIOM..... 646-662
- 44. Facteurs associés à l'augmentation du recours aux consultations prénatales au Burkina Faso**
Fahimatou Rayagne-Wendé OUEDRAOGO & Moussa BOUGMA 663-677
- 45. Valorisation des résidus de cacao et empowerment des femmes rurales : enseignements de la sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 678-694
- 46. Influence socio-environnementale et sanitaire du niveau de dégradation des entre deux maisons dans la ville de Gagnoa : cas d'Afridougou, Dar-es-Salam et Odiennékourani**
Abdoul Karim TOURÉ..... 695-710

- 47. Échec scolaire des élèves en classe d'examen dans les établissements d'enseignement secondaire public de la ville de Bouaké : Évolution, facteurs explicatifs et stratégies de réduction**
Faustin GUEI, SEKA Ayenon Ferdinand,
Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO & Émile Brou KOFFI..... 711-727

Philosophie

- 48. Théorie critique et progrès : Max Horkheimer et la signification de l'individu**
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI..... 728-739
- 49. Le Wittgenstein de Hintikka : une réinvention formelle ou une incompréhension des jeux de langage de Ludwig Wittgenstein ?**
Yao Jacques KOUAMÉ..... 740-762
- 50. La vérité chez Claude Bernard : du dualisme qualitatif à l'unité quantitative**
Kouacou Firmin Luc KOFFI..... 763-774
- 51. Meilleur des mondes possibles leibnizien et fléaux d'un monde émergent : cas de l'homosexualité**
Konan Adolphe Dumas N'GATTA..... 775-795
- 52. De l'extrémisme violent aux insécurités en Afrique : une réflexion à partir de Kant**
AVOCES David Pierre..... 796-812
- 53. La pensée face au déterminisme algorithmique : les fondements bernardiens d'une complémentarité par-delà les antagonismes**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 813-825
- 54. Intelligence Artificielle (IA) et crise ontologique de l'humanité : objectivation de la pensée comme oubli de l'Être**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 826-844
- 55. Neurosciences et environnement : comment vaincre l'éco-anxiété ?**
COULIBALY Sionfongon Kassoum & GONDO Golou Roseline..... 845-857
- 56. Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon**
Akpolé Koffi Daniel YAO..... 858-870
- 57. La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants**
Kouassi Jean-Jacob KOFFI 871-884
- 58. Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale**
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 885-896

Anthropologie et sociologie

- 59. Contribution de la MUCREFCI Daloa dans la reconstruction socio-économique des fonctionnaires et agents de l'État de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire)**
DJETTE Grah Cyrille, KONAN Koffi,
KOFFI Alexis & SANOGO Mamadou..... 897-915
- 60. Genre et développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas des femmes du village de Dihi dans le Département de Korhogo**
Navouon FANNY, Olivier GNAN & Nambalassigué Kolo KONE..... 916-932
- 61. Itinéraires thérapeutiques des usagers de drogues dans le contexte urbain abidjanais**
Félicien Yomi TIA 933-951
- 62. Grossesses non désirées et recours à l'avortement clandestin chez les jeunes femmes au Gabon**
Steeve-Thierry BALONDJI & Aimée Patricia NDEMBI NDEMBI..... 952-974
- 63. Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**
Mahamadou ZONGO..... 975-992
- 64. Confrérie des chasseurs en Haute Guinée : mutation entre chasse, environnement et politique**
Sidiki KOUROUMA, Lamine MANSARE & Soumahila BAYO 993-1011
- 65. Féminisation du maraîchage et vulnérabilités socio-institutionnelles dans la gestion de l'eau à Solomougou**
Namè Hassan YÉO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1012-1026
- 66. Le choléra dans le discours de Guy de Maupassant : entre imaginaire populaire et rationalité scientifique**
Martial BAMA..... 1027-1034
- 67. L'extorsion du surtravail de la femme en milieu rural de la Haute Guinée : la mobilité comme mode de recherche d'autonomie ?**
Mamoudou CONDE..... 1035-1058
- 68. Conflits autour de la culture attelée à Atchangbadè au Togo : enjeux, acteurs et mécanismes de résolution**
Konga PALASSI..... 1059-1076

Criminologie

- 69. L'abandon familial et pratiques sexuelles chez des detenu/e(s) au pôle pénitentiaire d'Abidjan**
Rebecca Paule Jacqueline DO & Diescieu Aubin Sylvère KAZON..... 1077-1090
- 70. Enjeu de pouvoir et gestion de risques miniers dans le Haut Katanga : cas du site de Ruashi-mining à Lubumbashi**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1091-1108

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Psychologie

**71. Comportements à risques d'accidents de la circulation
des conducteurs de motos taxis à Bingerville**

YAO Koffi Constant, AKA Blainson Alain &
KOUADIO Lou Younan Yolande 1108-1122

SECTION 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES

**72. Obstacles à l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés
dans un contexte de forte croissance démographique
dans la ville de Parakou (Bénin)**

Boni Romulus BIAOU & Hervé A. KOMBIENI..... 1123-1139

Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale

Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU

*Enseignant-Chercheur,
Département de Philosophie,
Université Alassane Ouattara,
Bouaké - Côte d'Ivoire,
Email : abrahamkouakou52@gmail.com,
ORCID ID : 0009-0006-8995-0679*

Date de soumission : 15-04-2026

Date de publication : 31-05-2026

Résumé

La légalisation du mariage entre individus de même sexe s'inscrit dans un phénomène mondial. Cette situation témoigne aussi bien des progrès de la société que des débats permanents sur la justice et l'égalité. Dès les premières heures de ce nouveau millénaire, de nombreux États se sont engagés, de façon progressive, à reconnaître à ces minorités homosexuelles le droit au mariage, traduisant ainsi leur volonté de lutter contre les discriminations et l'exclusion. Cependant, face à ce mouvement de reconnaissance, certains pays et territoires montrent leur opposition car jugeant cette union contre nature. Ce conflit entre ces deux modes met en relief les tensions persistantes entre les principes universels des droits de l'homme et les valeurs locales traditionnelles. Cet article "Mariage pour tous : entre dynamisme mondial et justice sociale" se propose d'analyser le caractère inclusif et normatif du mariage pour tous. Pour y parvenir, il s'agira pour nous de prendre appui sur des textes juridiques, sociologiques, philosophiques et politiques afin de montrer que la légalisation du mariage pour tous est gage de justice sociale et de cohésion entre les individus.

Mots clés : Droits de l'homme, Égalité, Équité, Justice sociale, Mariage pour tous

Marriage for all: Between global dynamism and social justice

Abstract

The legalization of same-sex marriage is part of global phenomenon. This situation reflects both societal progress and ongoing debates about justice and equality. From the early days of this new millennium, many states have progressively committed to recognizing the right to marriage for homosexual minorities, thus demonstrating their commitment to combating discrimination and exclusion. However, faced with this movement toward recognition, some countries and territories oppose this union, deeming it unnatural. This conflict between these two approaches highlights the persistent tensions between universal human rights principles and traditional local values. This article, "Marriage for all: between global dynamism and social justice", aims to analyze the inclusive and normative nature of marriage for all. To achieve this, we will draw upon legal, sociological, philosophical, and political texts to demonstrate that marriage for all legislation guarantees justice and cohesion among individuals.

Key words: Human rights, Equality, Equity, Social justice, Marriage for all



Introduction

L'ouverture du mariage civil aux couples de sexe identique ou encore le mariage pour tous est de nos jours une préoccupation qui alimente tous les débats juridiques, politiques, philosophiques et éthique. L'on constatera à ce propos que « depuis les années 1990, de nombreux pays occidentaux expriment politiquement et juridiquement la volonté de mieux reconnaître les personnes homosexuelles par divers dispositifs légaux allant dans le sens d'une égalité avec la majorité hétérosexuelle » (T. Delessert et M. Roca i Escoda, 2022 : 9). Au-delà de la simple reconnaissance juridique, la question du mariage pour tous doit être perçue comme un problème contemporain avec les exigences sociales que sa légalisation impose. Depuis les premières heures de sa législation dans la période des années 2000, cette volonté d'union entre partenaires de même sexe a connu une évolution remarquable ; allant même à interroger « l'hétérogénéité des êtres humains, et la multiplicité des variables en fonction desquelles on peut évaluer l'égalité » (A. Sen, 2000 : 19) entre les humains. Cette évolution témoigne d'une dynamique mondiale et d'une opposition persistante. Loin d'être un phénomène isolé, le mariage pour tous s'inscrit dans un engagement politique et législatif en faveur de la justice sociale et vise à garantir la dignité aux minorités sexuelles, le même statut et les mêmes droits que les autres couples dits hétérosexuels. À ce propos, il faut mentionner le fait que « les pays du monde entier se sont engagés à "ne laisser personne de côté" lorsqu'ils ont adopté les objectifs de développement durable (ODD) (PNUD, 2022 : 7). La question qui meublera cette analyse est donc la suivante : Comment cette avancée juridique reflète-t-elle une volonté universelle d'inclusion, tout en soulignant les défis sociaux et culturels persistants ? Cette analyse a pour dessein d'explorer la diffusion du mariage pour tous et d'évaluer ses différentes implications pour les principes d'égalité et de justice sociale. Le postulat autour duquel sera axé cette étude est que, si le mariage entre personnes de sexe identique doit être considéré comme une avancée majeure dans la lutte pour les droits de l'homme, il constitue une arme importante d'inclusion. La méthodologie sollicitée reposera sur diverses recherches juridiques, sociologiques, philosophiques et politiques. Pour conduire à bien cette argumentation, cette analyse sera axée autour de trois (3) principaux points. En premier lieu, il s'agira de faire un examen de la chronologie mondiale de l'adoption du mariage pour tous ; ensuite, nous explorerons sa signification à la lumière des exigences en matière de justice sociale ; et pour finir, nous aurons un aperçu des limites et aussi des défis auxquels est confronté le mariage pour tous.

1. Le dynamisme mondial du mariage pour tous

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule en son article premier que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (DUDH, 1948). Cette clause de la déclaration avait, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, de protéger les hommes, voire les minorités, contre toutes formes de discrimination et d'exclusion. Aujourd'hui plus qu'hier, les questions de liberté et d'égalité sont sollicitées dans le cadre de la législation sur le mariage pour tous. De nombreux pays ont donc décidé de s'y engager en reconnaissant le droit de tout être humain à se marier. Que faut-il retenir de cet élan de reconnaissance ? Quels sont les moyens de diffusion des messages liés à cette lutte de reconnaissance ?

1.1. Le mariage pour tous : La question de la reconnaissance

L'évolution des débats autour du mariage pour tous prend une tournure considérable à partir du XIX^e siècle. Bien vrai que l'époque contemporaine semble en faire une question de droit et de justice sociale, il faut noter que, avant notre ère, dans l'Antiquité, Platon voyait en l'union de personnes de même sexe un acte vertueux (1998). Aujourd'hui, plus qu'hier, le mariage entre individus de sexes identiques devient une préoccupation plus que légitime au sein de nos sociétés car il y va de la reconnaissance de la différence et des droits humains. Pour le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « chaque membre de ces sociétés comprend qu'il a une contribution à apporter, que sa contribution est appréciée et que personne ne doit être laissé de côté » (2022 : 8). Cette prise en compte des différents membres de la société est en quelque sorte une condition sine qua non de stabilité du système politico-social et aussi gage de cohésion entre les différents membres de ladite société.

L'évolution du mariage pour tous trouve son ancrage dans la dynamique de reconnaissance et de justice sociale pour tous. En effet, ce mouvement de reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe s'inscrit dans un cadre progressiste qui, si l'on peut le dire ainsi, évolue tout autour des pouvoirs juridictionnels internationaux. Tout débute en 2001 avec certains pays qu'il est convenu d'appeler pays pionniers en la matière. À ce propos, la période 2001-2005 voit les Pays-Bas (2001), la Belgique (2003), l'Espagne et le Canada (tous deux en 2005) amorcer le tournant de la légalisation du mariage pour tous. Étant le premier pays du monde en général et en particulier de l'Europe à avoir donné le ton, les Pays-Bas commencent à inspirer et donner l'exemple à suivre. C'est logiquement dans cet élan de reconnaissance que s'inscrivent la Belgique, l'Espagne et le Canada. Pour ces États, la reconnaissance des minorités LGBTQ+ s'impose car il y va de leur droit en tant qu'être humain. Après celle des

pionniers, il s'en suit un élan d'expansion de la reconnaissance et de la législation du mouvement "mariage pour tous". Cette période qui court de 2006 à 2010 va s'étendre au continent africain. Nous nous souvenons qu'en 2006, sous le couvert du principe d'égalité défendu par la loi fondamentale du pays de Nelson Mandela, l'Afrique du Sud reconnaît le mariage entre personnes de même sexe. Dans ce même essor, en 2009 toujours en Europe, la Norvège et la Suède rentrent dans la danse suivie du Portugal en 2010.

L'enracinement du mariage pour tous dans la mémoire collective et aussi en Europe débute dans les périodes 2011 et 2015 avec des pays comme la France (en 2013). Dans ce même élan, le Royaume-Uni (en 2014), les Etats-Unis et l'Irlande 2015 vont apporter de l'oxygène à cette reconnaissance : c'est le début de l'expansion mondiale du mariage pour tous. Aujourd'hui l'expansion de la décision d'unir tous ceux qui s'aiment connaît une grande adhésion de nombreux Etats de l'Amérique du Sud, de l'Europe de l'ouest. On constatera que, avec plus de 30 pays ayant validé la législation sur le mariage pour tous, un grand nombre de pays d'Asie et d'Afrique ont fait le choix (jusqu'aujourd'hui) de rester fidèles aux valeurs traditionnelles.

1.2. Les moyens de diffusion et de lobbying autour du mariage pour tous

« L'homosexualité a maintenant bonne presse. On l'évoque un peu partout à ciel ouvert. Elle fait de bonnes émissions de radio et de télévision, du bon commerce » (G. Hocquenghem, 2000 : 9). Cette bonne presse trouve sa force dans le combat mené par les défenseurs et adeptes du mariage homosexuel. Étant donné que « le mariage tient à cœur aux homosexuels de la même manière qu'il tient à cœur à chacun d'entre nous. Les couples gays et lesbiens veulent se marier pour l'engagement commun que cela représente, et la protection de leur famille » (*Marions-les*, <http://lemariagepourtous.info> : 5). L'idée et les objectifs du mariage justifieraient logiquement la quête de justice et d'égalité pour tous les couples.

Cette volonté de justice, d'égalité et de liberté pourraient justifier et expliquer l'élan et le succès qu'a connu la législation sur le mariage homosexuel dès les années 2001, sous l'impulsion des Pays-Bas. La progression significative du mariage entre des individus de même sexe trouve son explication sous plusieurs angles.

Dans un premier temps, il faut noter que les facteurs politiques et aussi institutionnels sont à la base de cette dynamique. À cela, il faut ajouter les questions relatives au mode de vie sociale et à la puissance de la communication numérique qui, en constante mutation, ont

permis aux partisans du mariage pour tous de se constituer en réseau afin de rendre ce mouvement et ce combat international.

Relativement à la question des conditions politiques et institutionnelles, il faut dire que le cadre institutionnel a contribué à jouer un rôle très capital dans l'expansion de ce mouvement. D'abord chez l'humain en général et la jeunesse en particulier, le sexe n'est plus perçu comme moyen de reproduction ; il devient un objet banal qui ne sert qu'à se procurer du plaisir. Dans un tel contexte de sexualité banalisée, la dérive devient l'axe normal qu'il faut suivre. Ainsi, l'évolution des habitudes sociales et des cultures influence les milieux étudiants et universitaires. Pour M. Birba, cela justifie le fait que la question des idéologies homosexuelles soit « solidement institutionnalisée sur les campus universitaires » (2022 : 71). Pour lui, cette idéologie est portée et défendue par les groupes les plus actifs que sont « les organisations gays, lesbiennes et bisexuelles » (M. Birba, 2022 : 71). À ce propos, dans les sociétés où l'influence des institutions religieuses a considérablement diminué, le soutien à l'égalité du mariage est considérablement et statiquement plus grand. Par ailleurs, l'évolution des valeurs est pertinente et contribue véritablement et grandement à la propagation de cette mouvance. L'on constatera à ce niveau que les générations élevées dans l'aisance sont bien souvent attirées par des préoccupations post-matérialistes et ne sont guère préoccupées par les questions d'autonomie individuelle, de tolérance et de droits civiques. Le fossé générationnel favorise de façon systématique la réforme, ce qui en fait un catalyseur de changement à long terme. Parmi ces facteurs de diffusion, il faut aussi citer, pour finir, les stratégies des mouvements et réseaux sociaux.

S'agissant des mouvements de soutien, les organisations LGBTQ+ (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, en Questionnement et plus), ont su adapter leurs approches au contexte spécifique de chaque pays dans le but de véhiculer leur conception de la liberté et des droits de l'homme telle que stipulé par la déclaration universelle des droits de l'homme. Dans cette lutte, il ne s'agit aucunement de mettre seulement en avant la question de la tolérance face à la différence. Pour ces mouvements de reconnaissance et de défense des minorités LGBTQ+, il s'agit plutôt d'égalité des droits, de justice sociale et de reconnaissance. D'ailleurs, grâce à cette stratégie, ils ont pu obtenir un soutien plus large des organisations de défense des droits de l'homme, de certaines législations étatiques et même de certaines confessions religieuses. En définitive, la progression du mariage pour tous résulte de la convergence de facteurs structurels, de pressions extérieures et d'actions militantes.

2. Le mariage pour tous comme enjeu de justice sociale

L'égalité du mariage représente un aspect crucial de la justice sociale, car elle incarne la lutte continue pour l'égalité des droits et la pleine reconnaissance des personnes LGBTQ+. En accordant aux couples de même sexe l'accès aux mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels (mariage civil, mariage religieux, l'adoption, l'héritage et la protection sociale) son objectif est d'éradiquer la discrimination institutionnelle qui a historiquement marginalisé une partie de la population et l'a privée de la pleine citoyenneté.

2.1. La question de l'égalité des droits

Au cœur de ce débat, se trouve l'égalité devant la loi : refuser le mariage aux couples homosexuels revient à nier leur dignité fondamentale et leur place au sein de la communauté nationale et même humaine. Cette négation de la dignité des homosexuels se généralise car « dans de nombreux endroits, les personnes LGBTQIA+ sont encore confrontées à la stigmatisation, à la violence et à la discrimination et ne sont pas en mesure d'atteindre leur plein potentiel » (PNUD, 2022 : 11). Il y a de ce fait une véritable sensibilisation à faire au sein des parlements, dans les écoles, dans les rues et aussi dans l'esprit de chaque individu puisqu'au vue de certaines attitudes « il est fort plausible que l'homosexualité soit profondément ancrée dans la personne et qu'il soit difficile de le modifier » (X. Thévenot, 2001 : 15).

Symboliquement, l'égalité du mariage affirme le caractère universel des droits humains. Elle reflète la volonté de la société de dépasser les préjugés et de reconnaître la diversité des formes d'amour et de la famille. Par conséquent, il ne s'agit pas simplement d'un droit individuel, mais d'un progrès collectif qui renforce la cohésion et l'harmonie sociale. Autrement dit, « les homosexuels doivent être accueillis avec compréhension » (X. Thévenot, 1986 : 83). L'intégration des couples de même sexe dans l'institution légale du mariage contribue à réduire les inégalités et à lutter contre la discrimination systémique en leur offrant des protections juridiques et sociales équivalentes. Cependant, l'obtention des droits au mariage ne résout pas toutes les formes d'injustice. Les débats persistent concernant la parentalité, l'adoption et la reconnaissance des familles homoparentales. L'égalité du mariage suscite ainsi une réflexion plus large sur la diversité des structures familiales et la capacité de la société à accueillir différentes formes de liens humains. Elle nous encourage à redéfinir la justice sociale non seulement comme une égalité formelle des droits, mais aussi comme une égalité réelle d'accès aux avantages, aux ressources, aux protections et à l'adoption. Enfin, l'égalité du mariage met en lumière la tension persistante entre les principes universaux et les

traditions culturelles spécifiques. Si de nombreuses nations l'ont adoptée, d'autres continuent de la rejeter, invoquant bien souvent des valeurs traditionnelles ou des convictions religieuses. Cette divergence souligne que la justice sociale est un combat permanent, exigeant un dialogue continu, une éducation permanente et une action politique résolue. En définitive, l'égalité du mariage pour tous ne se limite pas et ne doit pas se limiter au simple cadre de la réforme juridique ; il est bien plus qu'une réforme juridique et se veut une étape cruciale vers une société plus inclusive où l'égalité des droits constitue le fondement de la dignité humaine.

2.2. Lutte contre les discriminations

Le mariage entre personnes de même sexe et la lutte plus large contre les discriminations sont profondément liés. Ces deux (2) préoccupations reflètent un appel fondamental à la justice sociale et à l'égalité des droits pour tous. Rawls, parlant des citoyens, pense que ces derniers doivent être « considérés comme possédant, au degré minimum essentiel, les facultés morales nécessaires pour s'engager dans la coopération sociale pendant toute leur vie, et pour prendre part à la société en tant que citoyens égaux » (J. Rawls, 2003 : 41). Autrement dit, en sa qualité d'homme et de citoyen, l'homosexuel a raisonnablement droit à la reconnaissance et à la non-discrimination. Accorder le droit au mariage aux couples de même sexe, c'est donc affirmer que l'amour et la vie partagés ne doivent pas être hiérarchisés ni jugés en fonction de l'orientation sexuelle. Cela met fin à une forme de discrimination systémique qui privait les couples de nombreuses protections juridiques et sociales essentielles, telles que les droits successoraux, l'éligibilité à l'adoption ou l'accès aux soins de santé. Le mariage entre personnes de même sexe s'inscrit dans un cadre plus large de la lutte contre la discrimination, élargissant ainsi le champ de l'inégalité. Lorsque les sociétés refusent ce droit, elles renforcent la marginalisation, ce qui alimente les inégalités et les préjugés. À l'inverse, lorsqu'elles accordent ce droit, elles envoient un message fort : les droits fondamentaux ne dépendent pas de l'identité personnelle, mais sont garantis à chaque citoyen. Ainsi, cette reconnaissance contribue de façon significative à la dignité des personnes LGBTQ+ et favorise leur inclusion au sein de la société. Cependant, la lutte contre la discrimination va bien au-delà de la célébration du mariage. Pour Guy Hocquenghem, dans *Le désir homosexuel* (2000), derrière cette timide reconnaissance du mariage homosexuel, se trouve la paranoïa anti-homosexuelle qui présente à tort l'homosexuel comme une maladie, un crime et une déviance. Pour réparer cette méprise, il s'impose avec acuité un changement plus profond et radical des mentalités et des structures sociales. Les stéréotypes, les violences verbales ou physiques et l'exclusion à l'emploi ou à l'éducation restent des problèmes et des défis courants. Aussi, faut-il le noter, le

mariage entre individu de même sexe est une avancée importante, mais il nécessite le soutien de politiques publiques globales : des initiatives de sensibilisation, une éducation à la tolérance et une protection efficace contre la discrimination au travail et dans la vie publique. La véritable justice sociale exige que l'égalité soit vécue au quotidien, et non simplement stipulée par la loi. Enfin, ce combat permanent met en lumière la tension entre le caractère universel des droits et les résistances liées à la culture ou à la religion. Si certains pays ont applaudi et adopté le mariage entre personnes de même genre, d'autres, par contre, les plus nombreux jusqu'à aujourd'hui le rejettent encore. Ce rejet systématique et catégorique démontre ainsi que la quête de l'égalité est un combat encore inachevé et celui de tous les instants. En définitive, le mariage entre personnes de même sexe constitue un puissant catalyseur dans la lutte contre la discrimination. Il incarne l'aspiration à bâtir une société inclusive où la diversité est reconnue et célébrée, et où l'égalité des droits est le fondement de la dignité de l'homme.

3. Limites et défis liés au mariage pour tous

Le mariage pour tous, malgré des avancées grâce aux réformes législatives, n'est pas une véritable réalité dans certains pays. Sur les plans juridique, sociale, éthique, religieux et culturel l'on constate un véritable déséquilibre dans le traitement des couples homosexuels et hétérosexuels. Aussi, la question de l'adoption ne cesse de susciter de nombreuses oppositions. Face à cela, il sera question d'abord d'analyser les préoccupations éthiques et religieuses qui freinent cet élan de reconnaissance et ensuite de traiter les défis liés à cette discrimination.

3.1. Les débats éthiques et religieux

Si la question relative à l'égalité du mariage symbolise un véritable progrès en matière de droits humains et d'équité, elle soulève également des limites et des défis qui alimentent de façon considérable des débats éthiques et religieux. Ces discussions mettent en exergue le caractère complexe des réformes qui touchent aux valeurs individuelles, aux coutumes et aussi aux différentes conceptions de la valeur de la famille. D'un point de vue des principes moraux, certains individus conservateurs estiment que le mariage pour tous dénature les fondements traditionnels de l'institution du mariage. D'ailleurs, jusqu'en 1973, l'Association Américaine Psychiatrique considérait l'homosexualité comme une déviance et la considérait « parmi les désordres et les maladies traitables » (M. Birba, 2022 : 71). Pour ces derniers, cette union, d'un point de vue de l'histoire des sociétés humaines, concerne exclusivement un homme et une femme. À écouter cette critique, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe



s'oppose à toutes les valeurs morales et culturelles humaines profondément ancrée dans l'histoire des sociétés humaines. Ce groupe de critiques craint l'idée que cette révolution dans la conception du mariage n'engendre une nouvelle approche législative relative à la parentalité et à la lignée. Cette crainte se justifie et se situe au niveau des débats actuels concernant l'adoption, la procréation médicalement assistée et aussi de la procréation pour autrui.

Sur le plan de la conception des doctrines religieuses, l'idée d'un mariage entre personne de même sexe passe difficilement et la contestation face à cette conception du mariage demeure particulièrement vigoureuse. À ce sujet, « les Églises n'ont pas été épargnées par le mouvement de la contre-culture, puisque la protestation qui était proclamée à l'extérieur d'elles, l'a un moment traversée » (R. Dericquebourg, 2010 : 145-163). En effet, dans bons nombres de confessions religieuses, la question du mariage ne relève pas d'une volonté humaine. Elle est une recommandation du père céleste qui, en l'instituant, consacre une pratique sacrée et ancrée dans la philosophie de la religion. Considéré comme un acte de débauche, le mariage entre individus de même sexe est une abomination passive de la peine capitale. Pour illustrer cette idée, référons-nous au récit biblique qui relate l'histoire de Sodome et Gomorrhe. Ce récit relatif à ces deux villes « est sans doute le passage le plus connu des Ecritures qui traite d'homosexualité » (D. Helminiak, 2005 : 59). Sodome et Gomorrhe sont deux cités situées non loin de la mer Morte. Considérées comme le temple de la dépravation, débauche sexuelle et inhospitalité, ces villes furent détruites par le feu divin. Cette condamnation renforce encore plus les récriminations religieuses sur le mariage pour tous. À ce propos, l'idée de savoir que « l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et les deux ne formeront qu'un » (Éphésien 5 :31) et « Dieu vous a donné des épouses nées parmi vous. Des épouses, il vous a donné des enfants et des petits-enfants » (Sourate 16 An-Nahl Verset 72) renforce cette position religieuse relative au mariage hétérosexuel et rejette catégoriquement les unions conjugales de même sexe. Tel que présenté, et ce selon les religions, la nouvelle tendance du mariage semble vouloir redéfinir la question du genre. On remarquera que sur cette base référentielle et ancré dans les Saintes Ecritures, les unions entre individus de même sexe sont proscrites et perçues comme incompatibles avec leurs préceptes religieux ; « tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination » (Lévitique 18, 22). À ce niveau d'analyse, il faut donc noter que ces débats mettent en lumière une tension énorme entre évolution des normes sociales et attachement aux valeurs religieuses et culturelles. L'on est conscient que le mariage pour tous qui devrait

être un symbole de reconnaissance et d'inclusion de certaines minorités est, au niveau actuel du débat, un bouleversement considérable des valeurs sociales traditionnelles.

3.2. L'idée de justice sociale inachevée

La législation relative à la reconnaissance du mariage pour tout être humain est, il faut le noter, un pas remarquable en matière de progrès lié à l'égalité des droits et à la justice sociale car, « une société est juste lorsqu'elle respecte la liberté de chacun de vivre selon sa propre conception de la vie bonne » (M. J. Sandel, 2016 : 18). Cependant, face à certaines oppositions, force est de constater que cette volonté d'accorder plus de flexibilité dans les lois liées au mariage, cet acte reste une symphonie inachevée. Autrement dit, la reconnaissance des droits des minorités LGBTQ+ en matière de justice sociale n'est que théorique. Ainsi, en favorisant et rendant l'union conjugale accessible aux couples de même sexe, les sociétés ont affirmé la dignité et l'égalité des personnes LGBTQ+. Cette affirmation met un terme à une longue période de discrimination qui a prévalu au sein de nos sociétés malgré l'existence des Droits de l'Homme. Nonobstant cette avancée majeure dans la reconnaissance du droit au mariage pour tous, Des mesures et réformes doivent être initiées afin d'éliminer toutes les inégalités et les exclusions qui pourraient encore persister de nos jours.

Sur le plan de la loi, disons que le mariage en général confère à tout couple des droits très importants. C'est d'ailleurs à ce niveau d'égalité que les revendications des défenseurs du mariage pour tous s'orientent. En effet, les questions concernant l'hérité, l'adoption, la protection sociale et le statut légal reconnues aux couples hétérosexuels sont dans certaines circonstances refusées aux couples de même sexe. Cette discrimination pousse à croire qu'il existerait différentes lois pour chaque type de couple. Le continent africain pas exemple, surtout la majorité des Etats), « étant attachée au mariage et à la famille ne saurait tolérer l'homosexualité qui porte atteinte à la famille et à la génération » (F. K. Sebo, 2014 : 112). Dans un tel contexte, il est logique de situer ici une double préoccupation relative : d'abord cette de l'acceptation de l'idée d'un mariage homosexuel et bien sûr l'on constatera malheureusement que les familles homoparentales rencontreront des obstacles lorsqu'il s'agira de recourir à certaines méthodes de procréation. Cette limite dans la vie de couple des parents homosexuels nous laisse comprendre que la légalisation à elle seule ne peut être source de justice sociale.

Au niveau culturel et social, l'on constate aussi que de nombreuses formes de discriminations continuent malgré tout de subsister. Les personnes LGBTQ+ sont stigmatisées, victimes de violence physiques et verbales. Dans les sociétés conservatrices, ces derniers sont souvent

présentés comme des adeptes des œuvres diaboliques et sont excommuniés. Aussi, pour leur sécurité, ces personnes sont dans l'obligation de mener une vie sociale dans la discrétion. Cette insécurité sociale que vivent ces personnes prouve qu'une sensibilisation est nécessaire afin de lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Il faut donc souligner que le mariage pour tous demeure une avancée majeure dans la lutte pour la justice sociale et la reconnaissance.

Conclusion

Le mariage entre personnes de même sexe ou encore mariage pour tous est une réforme juridique et sociale capitale. Cette décision contribue positivement à encren la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans la dynamique d'un monde nouveau en quête de justice sociale. Même si l'adoption généralisée constitue un pas crucial vers l'égalité des couples en général et en particulier des individus, il est nécessaire d'agir autrement et mieux dans le but de permettre une véritable inclusion des minorités LGBTQ+ dans la société. Autre aspect de cette discrimination sur l'orientation sexuelle est sans aucun doute les sociétés ou Etats qui continuent de s'y opposer ou qui, par vide constitutionnel alimentent le flou. Il s'agit donc de retenir que le mariage pour tous doit être vu comme une première étape dans la lutte pour la reconnaissance et la justice sociale pour les personnes LGBTQ+ même si l'ouvre semble inachevée. Pour finir, l'adoption du mariage pour tous ouvre la voie à un débat plus large sur la question de la diversité des structures familiales et aussi la capacité de notre société à accepter cette diversité. Le véritable défi qui s'offre aux sociétés actuelles consiste à transformer cette égalité des minorités homosexuelles devant la loi en égalité sur le terrain social. Ce changement de paradigme pourrait constituer une garantie des droits de chacun et la dignité des couples homosexuels.

Références bibliographiques

BIRBA Martin, 2022, *La guérison de la sexualité humaine*, Ouagadougou, Editions Paam Yoodo, 193 p.

CLANCHE Philippe, 2014, *Mariage pour tous chez les cathos*, Paris, Editions Plon, 201 p.

DERICQUEBOURG Régis, 1985, "L'homosexualité comme phénomène social", CNRS, *L'homosexuel(le) dans les sociétés civiles et religieuses*, Cédric publications, p.145-163, Recherche institutionnelles.

HELMINIAK Daniel, 2005, *Ce que la bible dit vraiment de l'homosexualité*, trad. Didier Gille, Paris, Le Seuil, 221 p.



HOCQUENGHEM Guy, 2000, *Le désir homosexuel*, Paris, Fayard, 188 p.

LACROIX Xavier, 2005, *La confession des genres. Réponses à certaines demandes homosexuelles sur le mariage et l'adoption*, Paris, Bayard, 154 p.

Marions-les, <http://lemariagepourtous.info>

PLATON, 1998, *Le Banquet*, trad. Luc Brisson, Paris, GF-Flammarion, 1998, 263 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement, 2022, *Promotion des droits humains et l'inclusion des personnes LGBTI : Un manuel pour les parlements*.

RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, trad. Cathérine Audard, Paris, Edition du Seuil, 666 p.

RAWLS John, 2003, *Justice comme équité : une reformulation de théorie de la justice*, trad. Us Bertrand Guillaume, Paris, Editions la Découverte, 287 p.

SANDEL Michael, 2016, *Justice*, trad. Us Patrick Savidan, Paris, Editions Albin Michel, 414 p.

SEBO Félicien Kouami, 2014, *Revue Catholique de l'Afrique de l'Ouest*, "Le mariage pour tous, un défi pour l'église et pour l'Afrique", N°43, p. 81-114.

THEVENOT Xavier, 1982, *Repères éthiques pour un monde nouveau*, Strasbourg, Editions Salvator Mulhouse, 167p.

THEVENOT Xavier, 1985, *Homosexualité masculines et morale chrétienne*, Paris, Editions du Cerf, 326 p.

THEVENOT Xavier, 2001, *Mon fils est homosexuel ! comment réagir ? Comment l'accompagner ?* Saint-Maurice, Editions Saint-Augustin, 127 p.